

PARTICIPATION D'UN CADET AYANT UNE SENSIBILITÉ ALIMENTAIRE

INSTRUCTION

DÉFINITIONS

Dans le présent document, le terme « **parent** » renvoie à toute personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du cadet.

POUR REMPLIR CE FORMULAIRE

Si le cadet n'a pas l'âge légal du consentement, le présent formulaire doit être rempli par ses parents.

Il est possible de remplir le présent formulaire par voie électronique et l'imprimer ou le remplir à la main, de façon claire, en lettres moulées.

Il est possible que le cadet ne puisse être autorisé à participer à l'instruction des cadets et aux activités pendant lesquelles des repas sont servis jusqu'à ce que le formulaire, dûment rempli, soit remis au superviseur du cadet, du corps/de l'escadron du cadet.

AVIS IMPORTANT

CADETS AYANT UNE SENSIBILITÉ ALIMENTAIRE

Selon la définition de Santé Canada, la sensibilité alimentaire comprend les intolérances et les allergies alimentaires, ainsi que les sensibilités chimiques d'origine alimentaire.

Les résultats d'un récent examen de l'état de santé mené par le personnel médical des Forces armées canadiennes ont révélé que le cadet nommé ci-dessous souffre de sensibilité alimentaire. Le présent document vise à fournir au cadet et à ses parents des renseignements concernant la sensibilité alimentaire et les repas pendant l'entraînement et les activités du cadet. Ces renseignements permettent de prendre une décision éclairée quant à la participation du cadet à l'entraînement et aux activités lors desquelles des repas sont servis. Si le cadet en question et/ou ses parents ne sont pas certains du type de sensibilité alimentaire dont peut souffrir le cadet, il faut consulter le médecin du cadet avant de signer ce formulaire.

Veuillez lire attentivement ce qui suit :

Les intolérances alimentaires proviennent généralement du système gastro-intestinal et les symptômes peuvent se présenter sous forme de gaz intestinaux, de douleurs abdominales ou de diarrhée. Cependant, les intolérances n'entraînent pas de réaction du système immunitaire, contrairement aux allergies alimentaires. Elles sont généralement causées plutôt par une incapacité à digérer ou à absorber certains ingrédients alimentaires. Par exemple, les personnes qui sont intolérantes au lactose sont dépourvues d'une enzyme, la lactase, qui est nécessaire à la digestion du lactose (un sucre présent naturellement dans le lait). Il est important de noter que l'intolérance au lactose est très différente de l'allergie au lait, laquelle est une allergie alimentaire faisant intervenir le système immunitaire, qui découle de la présence de la protéine dans le lait de vache.

Les sensibilités chimiques varient en matière de présentation et surviennent lorsqu'une personne manifeste un effet indésirable à un produit chimique qui est naturellement présent dans un aliment ou y est ajouté. Par exemple, la caféine dans le café, ou le glutamate monosodique, un exhausteur de goût populaire, peuvent causer un effet indésirable chez certaines personnes.

Les allergies alimentaires sont causées par une réaction du système immunitaire à certains aliments dont les symptômes peuvent varier en gravité et en manifestation. Ces types d'allergies peuvent parfois être imprévisibles; elles peuvent être bénignes une fois et graves la fois suivante, et inversement. Quelle que soit la gravité de l'allergie, tous les cadets ayant une allergie alimentaire devraient être en mesure de reconnaître les signes et symptômes suivants d'une réaction allergique et demander de l'aide sur-le-champ s'ils éprouvent de la difficulté à respirer, à parler ou à avaler; si leur rythme cardiaque est rapide ou s'ils perdent connaissance; s'ils ont le visage rouge, de l'urticaire, des éruptions cutanées ou la peau rouge et des démangeaisons; s'ils enflent des yeux, du visage, des lèvres, de la gorge et/ou de la langue; s'ils manifestent de l'anxiété, une détresse, des vertiges, une pâleur, une faiblesse; ou des crampes, de la diarrhée ou des vomissements.

Les allergies alimentaires mortelles, aussi connues sous le nom de choc anaphylactique, sont la forme d'allergie alimentaire la plus dangereuse, étant donné qu'elles peuvent apparaître rapidement et causer la mort. Il existe certains facteurs qui augmentent le risque d'avoir une réaction anaphylactique très grave comme : avoir à la fois de l'asthme et une allergie pouvant entraîner un choc anaphylactique, sous-utiliser ou attendre avant d'utiliser les auto-injecteurs d'épinéphrine, avoir une maladie cardiaque sous-jacente, des antécédents de réaction anaphylactique, et l'âge (0 à 19 ans).

En général, éviter l'allergène alimentaire est la première étape à suivre pour réduire votre risque de réaction, quelle que soit la gravité de l'intolérance, de la sensibilité ou de l'allergie alimentaire.

Aussi, les lignes directrices canadiennes recommandent que vous réduisiez votre risque d'avoir une réaction allergique grave d'origine alimentaire en évitant la substance allergène d'origine alimentaire, en portant un dispositif d'identification médicale comme un bracelet MedicAlert, en ayant en tout temps sur soi un auto-injecteur d'épinéphrine, en recevant régulièrement de votre fournisseur de soins de santé habituel un enseignement sur le moment et la manière d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine et en ayant un plan d'urgence en cas d'anaphylaxie.

Il est important pour le cadet et ses parents de savoir que les Forces armées canadiennes (FAC) ne possèdent pas le matériel et le personnel nécessaire pour offrir des aliments sans allergènes ou de les préparer de manière à ce qu'ils soient sans allergènes pour les personnes ayant une sensibilité alimentaire. Ces restrictions s'appliquent aux repas et aux collations, qu'ils soient préparés par les FAC ou par un traiteur, des bénévoles civils ou des parents, et à tous les types d'entraînement et d'activités des cadets tenues tout au long de l'année, que ce soit localement ou à l'extérieur. Les FAC craignent qu'il ne soit pas toujours sans danger, pour les cadets ayant une sensibilité alimentaire, de participer à un entraînement et à des activités lors desquelles des repas sont servis.

À la section 2, les parents d'un cadet ayant une sensibilité alimentaire doivent indiquer s'ils consentent à ce que leur enfant participe à l'entraînement et aux activités destinées aux cadets lors desquelles des repas seront servis. Si le cadet a une allergie alimentaire

pouvant entraîner un choc anaphylactique et que vous consentez à ce qu'il participe à l'entraînement et aux activités offertes aux cadets, le formulaire de consentement en cas de choc anaphylactique et le plan d'urgence en cas d'anaphylaxie ci-joints doivent être dûment remplis et signés. Veuillez prendre note que le plan d'urgence en cas d'anaphylaxie doit être rempli et signé par le médecin du cadet. De plus, les cadets ayant une allergie alimentaire pouvant entraîner un choc anaphylactique doivent être munis d'au moins deux auto-injecteurs d'épinéphrine et savoir quand et comment les utiliser. Nous recommandons également que les cadets ayant une allergie alimentaire portent un dispositif d'identification médicale telle qu'un bracelet MedicAlert.

Nous prenons la sécurité des cadets au sérieux. Si un cadet avait une réaction allergique à un aliment découlant d'une exposition alimentaire pendant une activité destinée aux cadets, le cadet en question serait retourné à ses parents après avoir reçu les soins médicaux dont il avait besoin.

Si le cadet ou ses parents ont des questions concernant la participation d'un cadet ayant une sensibilité alimentaire, il faut communiquer avec le commandant du corps ou de l'escadron de cadets.

Formulaire de consentement pour les cadets ayant une sensibilité alimentaire						
SECTION 1: CADET PERSONAL INFORMATION		SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LE CADET				
Official Surname – Nom de famille officiel		Official Given name(s) – Prénom(s) officiel(s)				
Rank – Grade	Gender – Sexe <input type="checkbox"/> Male – Masculin <input type="checkbox"/> Female – Féminin	Date of Birth (yyyy-mm-dd) – Date de naissance (aaaa-mm-jj)				
Civic Address (No and Street Name) – Adresse municipale (n° et nom de rue)						
City or Town – Ville ou village		Prov / Terr	Postal Code – Code postal			
SECTION 2: CONSENT		SECTION 2 : CONSENTEMENT				
Do you consent to the above-named cadet participating in training and activities during which he/she will have a meal under the conditions described under the heading “Cadets with Food Sensitivities ?		<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Yes Oui</td> <td style="padding: 2px;">No Non</td> </tr> </table> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Yes Oui	No Non	Consentez-vous à ce que le cadet susnommé participe à l’entraînement et aux activités durant lesquels il/elle prendra un repas dans les conditions décrites à la rubrique « Le cadet a une sensibilité alimentaire »?	
Yes Oui	No Non					
_____ Parent’s Name – Nom du parent		_____ Signature – Signature				
_____ Date – Date						
FOR CADET CORPS/SQUADRON USE ONLY		RÉSERVÉE AU CORPS OU À L’ESCADRON DE CADETS				
SECTION 3: FORM VALIDATION		SECTION 3 : VALIDATION DU FORMULAIRE				
<input checked="" type="checkbox"/> Form properly completed Formulaire rempli en bonne et due forme		<input checked="" type="checkbox"/> Answer entered in Fortress Réponse saisie dans Forteresse				
Admin O signature – Signature de l’O admin		Date – Date				